

# Les droits à la formation individuelle sont-ils maintenus pendant un congé parental ?

## Réponse courte

Pendant un **congé parental**, le contrat de travail est **suspendu** (congé parental à temps plein) ou maintenu avec un temps de travail réduit (congé parental à temps partiel). La CCT Banques prévoit une allocation individuelle de 16 heures de formation par an, à utiliser avant le 31 décembre. Pendant un congé parental à temps plein, le salarié ne peut pas effectivement suivre de formations puisqu'il est dispensé de toute prestation de travail. Toutefois, l'article L.162-12 du Code du travail prévoit que les salariés en congé parental bénéficient des droits à la formation conformément aux dispositions conventionnelles.

## Définition

Le **congé parental** est un droit légal permettant aux parents de suspendre ou réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. Il peut être pris à **temps plein** (suspension totale) ou à **temps partiel** (réduction du temps de travail). Pendant la suspension, le salarié perçoit une **indemnité** versée par la Caisse pour l'avenir des enfants, et non un salaire de l'employeur. Le lien contractuel est maintenu et l'ancienneté continue de courir.

## Conditions d'exercice

Le maintien des droits à la formation pendant le congé parental dépend de la modalité choisie.

Modalité	Droit à la formation
<b>Congé parental temps plein</b>	Droit maintenu en théorie, exercice pratique différé au retour
<b>Congé parental temps partiel</b>	Allocation de formation proratisée selon le temps de travail
<b>Retour de congé parental</b>	Droit à une formation de réadaptation au poste
<b>Ancienneté</b>	Continue de courir, impactant la présomption d'acquisition
<b>Présomption compétences</b>	Maintenue (1% par an) pendant le congé parental

## Modalités pratiques

La gestion de la formation pendant et après le congé parental s'organise comme suit.

Période	Action
Avant le congé	Planifier les formations prioritaires et utiliser l'allocation de l'année en cours
Pendant (temps plein)	Pas de formation obligatoire, mais le salarié peut se former volontairement
Pendant (temps partiel)	Formation proratisée, en coordination avec le manager
Au retour	Formation de réadaptation, mise à jour des compétences
Rattrapage	Le salarié peut demander un complément de formation post-congé

## Pratiques et recommandations

**Planifier le congé parental** avec le manager et les RH pour optimiser l'utilisation de l'allocation de formation avant le départ. Les heures non utilisées avant le 31 décembre sont perdues conformément à la CCT.

**Proposer une formation au retour de congé parental** adaptée, en particulier dans les métiers à forte évolution technologique. Le secteur bancaire évolue rapidement et une absence de plusieurs mois peut créer un décalage de compétences.

**Maintenir le contact** avec le salarié en congé parental pour l'informer des évolutions conventionnelles, organisationnelles et technologiques intervenues pendant son absence.

## Cadre juridique

Les textes suivants encadrent les droits à la formation pendant le congé parental.

Référence	Objet
Art. <u>L.162-12</u> , par. 4 Code du travail	Politique de formation dans la convention collective
CCT Banques 2024-2026	Allocation individuelle de formation de 16h/an
Code de la sécurité sociale	Indemnisation du congé parental

Le congé parental ne doit pas pénaliser le salarié en matière de **développement professionnel**. La présomption d'acquisition de compétences (1% par an) continue de courir pendant le congé parental, ce qui signifie que le salarié progresse conventionnellement même pendant son absence. Au retour, l'employeur doit veiller à réintégrer le salarié dans des conditions permettant une mise à niveau rapide de ses compétences.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.